31 JANVIER 2023

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VISIOCONFÉRENCE

RAPPORT DE RÉUNION

INTRODUCTION

Ce le rapport présente un résumé de haut niveau de la décision et des principaux points de discussion. L'ordre du jour et les documents de la réunion du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du GPE. La liste des participants est présentée en annexe 1.

MARDI 31 JANVIER 2023

1. Ouverture de la réunion

1.1 Le président du Conseil a ouvert la réunion à 7h00, heure de Washington, DC, a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil et aux membres suppléants du Conseil et a présenté l'ordre du jour de la réunion.

1.2 Laura Frigenti, directrice générale (PDG) du GPE, a pris la parole et a exprimé sa gratitude pour le travail effectué au sein et entre les groupes constitutifs depuis la dernière réunion du Conseil. Elle a noté que la réunion de Paris a offert une occasion claire d'identifier les goulots d'étranglement qui limitent la capacité du GPE à répondre aux défis du secteur de l'éducation, aggravés par un environnement d'aide très difficile. Il était devenu évident que ce n'était pas le meilleur moment pour présenter au Conseil un choix binaire. Elle a en outre noté deux considérations clés à garder à l'esprit, à savoir (i) la nécessité d'engager une discussion stratégique sur le secteur mondial de l'éducation et le rôle du GPE dans cette architecture, et la meilleure structure institutionnelle pour que le GPE puisse réaliser son mandat, (ii) et des ajustements aux accords d'hébergement du GPE-Banque mondiale et la nécessité de trouver de la flexibilité dans cet accord.

2. Dispositions d'hébergement de la Banque mondiale et du GPE : Présentation des pays partenaires (BOD/2023/01 DOC 02)

2.1 David Moinina Sengeh, ministre de l'Enseignement de base et secondaire supérieur de la Sierra Leone et membre du Conseil d'administration pour l'Afrique 3 a présenté le communiqué ministériel des pays partenaires sur la base de la réunion de Paris et les réponses de 47 pays partenaires à une enquête. Le ministre Sengeh a souligné que tous les pays partenaires ont la responsabilité de fournir des services d'éducation à l'échelle mondiale et a souligné la nécessité d'une plus grande autonomie pour le Conseil d'administration du GPE.

2.2 Les membres du Conseil ont exprimé leur appréciation pour le communiqué ministériel. Ils ont souligné la nécessité de se concentrer sur le rôle du GPE dans l'architecture mondiale actuelle de l'éducation, la prestation pour les pays partenaires et l'appropriation par les pays.

2.3 Tout en reconnaissant la crise mondiale de l'éducation et les difficultés de l'architecture du développement international, plusieurs membres du Conseil ont déclaré que le GPE devait continuer sans retard à produire des résultats.

2.4 Les membres du Conseil ont convenu qu'une autonomie et une flexibilité opérationnelle accrues étaient nécessaires et souhaitaient explorer des options à discuter plus avant.

3. Dispositions d'hébergement de la Banque mondiale et du GPE : considérations pour l'avenir du GPE (BOD/2023/01 DOC 02)

3.1 Le Secrétariat a présenté un exposé sur les principales considérations pour l'avenir du GPE. La présentation a souligné que le GPE est une organisation solide mais que des solutions pour améliorer l'efficience et l'efficacité, en particulier au niveau des pays, étaient nécessaires. La présentation a également abordé les goulots d'étranglement au niveau national et mondial.

Discussion

3.2 Le membre du Conseil d'administration de MLA3 a déclaré un conflit d'intérêts.

3.3 Plusieurs membres du Conseil ont déclaré que le GPE devrait être élevé stratégiquement à long terme. Certains membres du Conseil ont fait valoir que le GPE était à l'avant-garde de l'architecture mondiale de l'éducation et que le Conseil devait travailler pour rendre le GPE plus visible et plus percutant. Un membre du Conseil a suggéré une discussion plus approfondie sur les goulots d'étranglement au niveau des pays dans les mois à venir.

3.4 Bien que la catégorie des groupes constitutifs des OSC, du secteur privé et des fondations privées ait reconnu le travail accompli et accueilli favorablement l'option 1, ils ont proposé deux séries d'amendements : 1) ils ont mis en avant la nécessité d'avoir une entité juridique distincte, comme indiqué dans la présentation du Secrétariat et le document du Conseil d'administration , une option qui n'a pas encore été explorée avec la Banque mondiale ; et 2) ils ont noté l'importance de parvenir à une décision lors de la réunion du Conseil d'administration de juin axée sur trois principales préoccupations de leur catégorie : a) l'autonomie du Conseil d'administration ; b) la capacité du GPE à être flexible, y compris une solution à la couverture de change ; et c) des progrès vers le PME ayant une capacité opérationnelle sur le terrain qui est moins fiable sur les entités internationales et multilatérales. Le libellé de la décision avec les modifications proposées s'affichait à l'écran.

3.5 Le Secrétariat a précisé que l'amendement sur le calendrier n'était pas réalisable en raison du besoin de suffisamment de temps pour avoir une négociation constructive et réussie avec la Banque mondiale. Cela a été soutenu par plusieurs membres du Conseil. Il y avait cependant un accord général sur le fait qu'un rapport en juin 2023 sur les progrès réalisés était nécessaire.

3.6 Plusieurs membres du Conseil ont noté qu'il y avait un large consensus du Conseil sur le libellé original de l'option 1, qui était considéré comme juste et équilibré, tout en donnant au PDG suffisamment de flexibilité pour les négociations avec la Banque mondiale et en fournissant au Conseil une plus grande vision systématique du partenariat. Un membre du Conseil a noté que le libellé de la décision serait rendu public et qu'il serait souhaitable que la négociation avec la Banque mondiale conserve un langage plus général.

3.7 Compte tenu du consensus autour du libellé original de l'option 1, les représentants de la catégorie des groupes constitutifs des OSC, du secteur privé et des fondations privées ont retiré leurs propositions d'amendements mais ont demandé qu'elles soient consignées dans le rapport de la réunion du Conseil.

3.8 Le Secrétariat a noté que les points soulevés par les membres du Conseil montraient très clairement que cette conversation ne portait pas sur la réparation du GPE mais plutôt sur la manière de mieux répondre aux besoins des pays partenaires.

3.9 Compte tenu de l'urgence et de la rapidité à trouver des solutions aux besoins soulevés par les pays partenaires dans le communiqué ministériel, le Secrétariat a informé qu'il avait déjà prévu une réunion avec la haute direction de la Banque mondiale pour transmettre le résultat de la décision du Conseil et lancer la discussion sur la convention d'accueil.

3.10 Le Secrétariat a souligné que, sur la base des discussions du Conseil, il était nécessaire de se concentrer sur les principaux objectifs, à savoir l'autonomie du Conseil, la flexibilité du GPE et la capacité de réagir efficacement, et il y avait une approche initiale d'ouverture d'esprit de la part du la Banque mondiale à cette discussion. Il a également été noté que le GPE s'attend à ce que le Comité directeur de haut niveau de l'ODD 4 facilite la conversation à plus long terme sur l'architecture mondiale de l'éducation. Le Secrétariat a souligné la nécessité de tenir le Conseil informé et informé en temps opportun.

3.11 Point d'action: Le Secrétariat rédigera un procès-verbal des modifications proposées à l'option de langue de décision 1 proposée par la catégorie des groupes constitutifs des OSC, du secteur privé et des fondations privées

3.12 Point d'action: Le Secrétariat rendra compte en juin des progrès réalisés dans son engagement avec la Banque mondiale.

3.13 Le président a déclaré le consensus sur la décision suivante :

BOD/2023/01-01 — Dispositions institutionnelles du GPE : Le Conseil d'administration :

1. reconnaît que le GPE est une organisation solide, capable de financer entièrement la mise en œuvre du plan stratégique en vigueur ;

2. dans le cadre de son examen portant sur la meilleure façon de répondre aux besoins futurs du GPE après 2025, prend note des conclusions des rapports élaborés par les consultants indépendants pour examiner les conséquences de la création d'une entité juridique distincte pour le GPE ;

3. remercie la Banque mondiale pour l'hébergement du Secrétariat du GPE ;

4. reconnaît que la révocation de l'accord d'hébergement comporte des risques importants à l'heure actuelle, compte tenu de la conjoncture économique présente, des conséquences éventuelles sur le personnel et la mise en œuvre du plan stratégique GPE2025, qui pourraient l'emporter sur les avantages résultant d'un tel changement à court terme. Il reconnaît également que pour les pays partenaires, cette conjoncture économique nécessite des interventions urgentes et innovantes ;

5. reconnaît que les dispositions institutionnelles actuelles présentent des avantages, mais que celles-ci ont également besoin d'être modifiées pour garantir que le Conseil d'administration du GPE jouisse d'une autonomie plus grande à l'égard de sa vision stratégique, son orientation, son financement, ses partenariats et ses programmes, conformément à son statut de FIF hébergé par la Banque mondiale ;

6. sollicite dans ce contexte la directrice générale, sous la direction du Comité exécutif et en s'appuyant sur le progrès à ce jour, de s'engager auprès de la Banque mondiale pour explorer plus en détail les options qui pourraient permettre de réaliser des économies potentielles, les instruments de financement, et permettre une plus grande flexibilité opérationnelle ;

7. prend note de l'appel lancé par les pays partenaires dans le document BOD/2023/01 DOC 02 Annexe A pour que l'architecture de l'aide à l'éducation renforce son soutien au rôle des pays partenaires dans l'appropriation et la mise en œuvre de la transformation de l'éducation, et que le GPE joue un rôle unique en aidant à réunir les partenaires et à mobiliser des ressources. Demande au Comité directeur de haut niveau de l'ODD4 d'examiner cet appel compte tenu de la crise mondiale de l'apprentissage et de ses conséquences pour le GPE ; et

8. demande au Secrétariat de faire un rapport au Conseil d'administration en juin 2023 sur les progrès réalisés, et d'identifier les changements futurs qui pourraient être requis pour la prochaine période du plan stratégique et examinés par le Conseil d'administration d'ici décembre 2023.

3.14 Le membre du Conseil d'administration de la Banque mondiale représentant MLA3 a pris la parole et a approuvé les principes soulevés par les pays partenaires sur la prestation, l'appropriation nationale, la flexibilité, la voix et l'autonomie. Il a en outre soutenu la suggestion d'une évaluation complète de la manière dont le GPE s'intègre dans l'architecture mondiale globale de l'éducation. En outre, il a souligné la nécessité d'avoir une compréhension commune de certaines des exigences demandées.

3.15 La séance est levée à 9h38.

Annexe 1 : Liste des participants aux retraites et aux réunions du Conseil

	Nom	Circonscription	Rôle
	Membres du Conseil		
1	Komla Dodzi Kokoroko	Afrique 2	Membre
2	David Moinina Sengeh	Afrique 3	Membre
3	David Andrew Adejo	Afrique 3	Membre suppléant
4	Ramkrishna Subedi	Asie et Pacifique	Membre
5	Aishath Ali	Asie et Pacifique	Membre suppléant
6	Saidzoda Rahim	EEMECA	Membre suppléant
7	Didacus Jules	Amérique latine et Caraïbes	Membre
8	Frederic Depetris	Bailleur 1	Membre
9	Martina Ramming	Bailleur 1	Membre suppléant
10	Line Friberg Nielsen	Bailleur 2	Membre
11	Per Magnusson	Bailleur 2	Membre suppléant
12	Judith Herbertson	Bailleur 3	Membre
13	Louise Holt	Bailleur 3	Membre suppléant
14	Camilla Helgo Fossberg	Bailleur 4	Membre
15	Rashid Al Shamsi	Bailleur 4	Membre suppléant
16	Martin Seychell	Bailleur 5	Membre
17	Heike Kuhn	Bailleur 5	Membre suppléant
18	Aedan Whyatt	Bailleur 6	Membre suppléant
19	Kira Boe	OSC 1	Membre
20	Yona Nestel	OSC 1	Membre suppléant
21	Solange Akpo-Gnandi	OSC 2	Membre
22	Abeer Tamimi Darwazeh	OSC 2	Membre suppléant
23	Haldis Holst	OSC 3	Membre
24	Dennis Sinyolo	OSC 3	Membre suppléant
25	Stefania Giannini	MLA 1	Membre
26	Valerie Guanieri	MLA 1	Membre suppléant
27	Robert Jenkins	MLA 2	Membre
28	Rebecca Telford	MLA 2	Membre suppléant
29	Luis Benveniste	MLA 3	Membre
30	Syed Husain Quadri	MLA 3	Membre suppléant
31	David Boutcher	Secteur privé	Membre

32	Emily Friedman	Secteur privé	Membre suppléant
	Présidents du Conseil et des Comités		
33	H.E. Jakaya Kikwete	Conseil	Président
34	Susan Liautaud	Conseil	Vice-présidente
35	Marie Soulié	PILC	Présidente
36	Nesmy Manigat	FRC	Président